

Formation du 28 novembre 2017:

L'urbanisme et le risque inondation :
intégration du risque inondation dans
les documents d'urbanisme,
autorisations d'urbanisme et
principes d'aménagement

De 9h30 à 17h00

**A la Cour St Nicolas, 20 rue Saint Nicolas
75012 PARIS (Métro Ledru Rollin)**

Les politiques de prévention issues de la loi Grenelle II invitent les collectivités territoriales à considérer les impacts que peut avoir une inondation sur leur territoire, afin d'orienter leurs politiques publiques, et notamment celles qui concernent l'aménagement de leur territoire, en faveur de la réduction de ces impacts.

La prise en compte du risque d'inondation intervient tout au long de la vie d'un territoire : de la planification de son aménagement à la délivrance des autorisations d'urbanisme, en passant par la programmation de travaux, le renouvellement urbain voire la requalification de quartiers, etc.

Outre les outils du droit de l'urbanisme traditionnels (Schéma de cohérence territoriale, Plan Local d'Urbanisme, carte communale, article R.111-2 CU etc.), il existe un outil ad hoc, le Plan de prévention des risques naturels majeurs qui vise à maîtriser l'urbanisation et limiter les conséquences des inondations dans les secteurs à enjeux. Mais nombre de territoires n'en sont aujourd'hui pas couverts.

De quelle manière ces différents outils peuvent-ils efficacement prévenir les risques d'inondation sur un territoire ? De façon plus générale, comment s'y prendre pour intégrer le risque d'inondation dans l'urbanisme ?

Cette formation apporte des réponses en proposant des pistes méthodologique pour mieux intégrer les différents risques d'inondation (par débordement de cours d'eau, submersion marine, ruissellement, remontée de nappe, ...) dans les outils du droit de l'urbanisme, au niveau de la planification et au niveau opérationnel.

INTERVENANTS



Julien Langumier, Direction départementale des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône

Barbara Rivière, Ville de Saint-Pierre-des-Corps

Jean-François Morel, MAGEO Morel - Associés (cabinet de géomètres-experts et bureau d'étude en génie urbain)

Stéphanie Bidault - Directrice du CEPRI

Anne-Laure Moreau - Chargée de mission au CEPRI

OBJECTIFS



- Acquérir une vision globale de l'intégration du risque dans les décisions d'aménagement du territoire, de la planification à l'urbanisme opérationnel.

- Permettre une meilleure prise en compte des différents types de risques d'inondation dans les outils du droit de l'urbanisme.

- Obtenir des réponses pragmatiques aux questions les plus fréquentes des collectivités.

MÉTHODES



Alternance d'apports méthodologiques et d'études de cas.

DURÉE



Une journée



PROGRAMME



9h15 : Accueil des participants

9h30 : Début de la formation

- Introduction

9h45-12h30 : Comment prendre en compte les risques d'inondation dans l'aménagement de mon territoire ? Quels outils ai-je à ma disposition ?

- Les différents outils qui peuvent intégrer le risque d'inondation.
- Zoom sur certains outils spécifiques : SCOT, PLU/PLUi, carte communale, le PPR.

12h30-14h : Pause déjeuner

14h-17h : Comment aménager mon territoire de façon opérationnelle en tenant compte du risque d'inondation ?

- Tenir compte du risque d'inondation dans les autorisations d'urbanisme.
- Les principes à prendre en compte dans les opérations d'aménagement (renouvellement urbain).
- Conclusion
- Bilan et évaluation

17h : Fin de la formation

